SOCIÉTÉ DIJONNAISE

DE

L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

Impasse de la Grenouille

(122, Rue Berbisey)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du vendredi 15 juin 1906

DIJON

IMPRIMERIE JOBARD

Place Darcy, 9

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du vendredi 15 juin 1906

La Sociéte dijonnaise de l'assistance par le travail a tenu son Assemblée générale annuelle le vendredi 15 juin 1906, à la salle des sociétés, à l'Hôtel de Ville, à cinq heures du soir.

La réunion était nombreuse, et les membres de la Société remplissaient la salle, mise gracieusement à leur disposition par la municipalité.

M. Collot-Laurent, président, ouvre la séance, assisté de MM. Poulle et Ducol, vice-présidents, Lanneau, trésorier, et Perrenet, secrétaire général.

La parole est d'abord donnée à M. Perrenet pour la lecture de son rapport sur le fonctionnement général de l'œuvre, pendant l'exercice écoulé.

M. Perrenet s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Au moment où se termine le troisième exercice de la Société dijonnaise de l'assistance par le travail, votre Conseil d'administration vous réunit pour vous rendre compte du fonctionnement de notre œuvre. L'année qui vient de s'écouler, et qui a commencé le 1er mai 1905 pour se clore le 31 avril 1906, a été pour nous une nouvelle étape dans la voie du progrès : nous avons appris par l'expérience les moyens

de développer notre outillage à bon marché, de produire à meilleur compte et de vendre plus avantageusement nos produits. Puisqu'il est admis qu'une œuvre d'assistance par le travail ne peut pas songer à devenir une opération industrielle et commerciale lucrative, et que, par la force des choses, elle produit à perte, il est désirable que grâce à cette habileté de direction que donne l'expérience, le déficit nécessaire soit chaque année moins élevé.

Les chiffres dont on vous donnera lecture dans un instant, vous montreront que si d'une part nous avons pu tirer un meilleur parti de notre fabrication, nous avons eu d'autre part moins de malheureux à secourir que pendant l'exercice précédent. C'est ainsi que nous avions vendu en 1904-1905, 44,751 ligots, et que nous en avons écoulé en 1905-1906, 56,382 ; et que, tandis que nous avions occupé l'an dernier 347 assistés, pour 2,403 journées de travail et 3,031 fr. 25 de salaires, nous n'en avons secouru cette année que 322, avec 2,026 journées de travail et 2,188 fr. 55 de salaires.

Les repas qui étaient de 1,827, en 1904-1905, ont été en 1905-1906 de 1,205 ; le prix moyen du repas est resté le même à vingt centimes.

Il faut nous demander quelles sont les causes de ces variations de chiffres. Elles sont assez faciles à déterminer et ont toutes ce caractère de devoir leur origine à d'heureuses circonstances.

L'augmentation de la vente de nos petits fagots nous affirme, d'une façon tangible, que notre œuvre est enfin connue par le grand nombre, que l'opinion publique s'y intéresse, et cherche à lui être utile en achetant ses produits ; cela montre, aussi, que notre fabrication s'est faite irréprochable, grâce au zèle des membres du Conseil d'administration, qui veulent bien quotidiennement s'en occuper. Les reproches, d'ailleurs légers, mais suffisants pour alimenter la malveillance, que l'on pouvait nous faire au début, ont donc, aujourd'hui, complètement disparu. Notre bois est acheté avec le plus grand soin ; il est emmagasiné de telle sorte qu'il devient d'une siccité parfaite ; il possède toutes les qualités nécessaires, et le minimum des défauts que peut

avoir une buche de tremble ou de bouleau. Nous devons donc, au point de vue de la vente, envisager l'avenir avec confiance. Notre clientèle a augmenté ; elle augmentera encore par l'effet d'une loi naturelle. Nous n'avons à regretter que la hausse considérable du prix de la résine, qui de 18 francs les cent kilogrammes a passé, d'une année à l'autre, à 35 francs. Espérons qu'une baisse prochaine se produira, et que nous n'aurons plus à supporter une telle majoration dans le coût d'une de nos matières premières les plus indispensables.

Bien que notre désir soit de secourir le plus de malheureux possible, nous devons nous féliciter de la diminution du nombre de ceux qui sont venus frapper à notre porte cette année. Cela nous donne le témoignage non pas de je ne sais quelle défaveur imméritée qui nous accompagnerait dans le monde de la misère, mais bien que cette misère elle-même qui dirige vers nous les pauvres diables, a été moins considérable cette année que l'année précédente. On ne vient nous demander du travail qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'il est impossible de trouver ailleurs une occupation rémunérée. En dehors des chômeurs de profession, qui, d'ailleurs, ne s'adressent à nous que bien rarement, les ouvriers sans travail seront en nombre plus ou moins considérable, selon que les circonstances atmosphériques auront ou non permis le travail en plein air. L'homme n'a pas encore pu dompter les éléments, et la gelée, la neige qui interdisent l'exercice d'un grand nombre de métiers, rendent aussi la vie plus difficile et plus pénible. Cet hiver, la neige a été peu abondante, le froid peu vif, et d'une façon générale, la température a été clémente. Les travaux extérieurs ont pu continuer plus longtemps ; il y a eu moins de chômeurs forcés, moins de misérables et, par conséquent, moins de candidats à l'assistance par le travail. Nous avons donc eu à secourir quelques unités de moins ; mais le zèle de nos administrateurs et de notre gérant ne s'est pas ralenti un seul instant, et grâce à leur dévouement et à leurs démarches, grâce à l'autorité qui s'attache à leurs personnes, cinquante-quatre assistés ont pu être placés et obtenir un travail rémunérateur et régulier.

Notre œuvre, Messieurs, a eu le temps, pendant ces trois années de fonctionnement, de faire ses preuves et de s'attirer d'unanimes sympathies. Le Conseil général de la Côte-d'Or a porté à mille francs la subvention que, dès le début, il a bien voulu nous accorder ; le Conseil municipal de Dijon nous achète nos ligots pour le chauffage des établissements de la ville et nous avons reçu, avec l'approbation sympathique de la population tout entière, un legs de cent mille francs de cette personne charitable et de grand cœur qu'était Mme Grangier. Notre Société a déjà exprimé à la mémoire de la généreuse testatrice la profonde reconnaissance qui l'anime. En la renouvelant aujourd'hui, nous ne ferons qu'accomplir un devoir de gratitude qui nous incombe aussi bien à nous qu'aux bénéficiaires directs, nos assistés.

Nous ne sommes pas encore, vous le savez, en possession de ce legs ; des démarches nombreuses sont encore nécessaires. Nous nous en occupons activement, et nous avons tout lieu d'espérer qu'un décret de M. le président de la République nous reconnaîtra prochainement établissement d'utilité publique. Nous serons ainsi autorisés à recevoir cette somme à qui nous donnerons l'emploi désiré par notre bienfaitrice.

Parce que nous avons l'espérance de posséder bientôt cette fortune, nous croit-on riche, et pense-t-on que dès maintenant nous n'avons plus besoin des cotisations et des dons de nos membres adhérents ?

Peut-être, car nous avons constaté dans nos recettes une diminution regrettable. Sans doute, les personnes qui nous ont quittés prématurément, les sociétés amies qui ne nous ont pas envoyé leur subvention habituelle nous conservent toute leur sympathie ; sans doute, elles restent persuadées de l'excellence de notre œuvre. Mais, disons-le bien haut, cela ne suffit pas.

Le legs de Mme Grangier, si nous n'en employons sagement que les intérêts, ne nous donnera qu'un revenu peu considérable et qui ne supprimera pas les cotisations de nos adhérents. N'oublions pas qu'à côté du fonds de roulement industriel qui nous est nécessaire, et de la somme indispensable pour combler le déficit inévitable, nous avons besoin d'alimenter une caisse pour pouvoir secourir les malheureux qui s'adressent à nous. Nous avons organisé un vestiaire : il faut l'entretenir, sans doute d'une façon modeste, mais cependant suffisante pour avoir sous la main les chaussures, les pantalons, les tricots... qui font, hélas ! quelquefois totalement, même en plein hiver, défaut à nos assistés.

Nous sommes persuadés qu'un nouvel appel à nos compatriotes ne les laissera pas insensibles. Ceux qui se sont séparés de nous nous reviendront et leur cotisation, quelle qu'elle soit, trouvera en nos mains une utilité immédiate et efficace.

Nous ne perdons pas de vue, Messieurs, que nous avons adressé au ministère de l'agriculture une demande d'une somme sur la répartition du fonds du pari mutuel. L'an dernier notre demande a été ajournée ; nous sollicitons de nouveau cette année. Puissions-nous réussir dans nos démarches et obtenir une subvention suffisante pour payer les frais d'installation de nos ateliers et rendre ainsi à sa première destination le fonds de réserve que nous avions constitué.

Je suis bien placé, Messieurs, en terminant, pour adresser les remerciements de toute la Société, dont je me fais l'interprète, à ceux de MM. les membres du Conseil d'administration qui ont pris une part si active au fonctionnement de l'œuvre ; je puis le faire, car je n'ai droit à rien dans les remerciements. Nous les devons, Messieurs, à ceux d'entre nous qui, chaque jour, ont été à l'atelier, ont surveillé les travaux, ont fait les achats, ont dirigé les ventes, sous l'autorité si prudente et si active de notre très aimé président, nous leur devons, dis-je, la prospérité matérielle de notre œuvre et la bonne renommée dont elle jouit dans la ville. Je serai aussi votre interprète en associant à ces Messieurs, dans nos remerciements, notre collaborateur modeste et intelligent, M. Gay, sur lequel nous nous reposons pour la gestion de nos ateliers.

La parole est ensuite donnée à M. Lanneau, rtésorier, pour l'exposé de la situation financière.

SITUATION FINANCIÈRE AU 30 AVRIL 1906

L'actif au 1er mai 1905 était de		4.027 f. 10
Espèces reçues du 1er mai 1905 au 30 avril 1906 :		
Don de M. Magnin, sénateur	200 f. »	
Don de M. Maurice Mille, à Lisbonne	100 »	
Collecte à la conférence Jacques Dhür	20 50	
Collecte par les ouvriers de M. H. Collot	10 »	
Collecte au Lycée de jeunes filles	100 »	
Subvention du Conseil général	100 »	
Subvention du Comité des fêtes	300 »	
TOTAL des dons	830 f. 50	830 50
Cotisation des sociétaires		1.629 05
Intérêts de nos dépôts au Crédit Lyonnais		100 »
TOTAL des recettes		6.586 f. 65
A déduire pour dépenses au Compte de premier établissement, amorties 1905-1906		36 90
Il reste		6.549 f. 75

Actif.

Au 1er mai 1906, il est ainsi composé :		
En dépôt au Crédit Lyonnais le 30 avril 1906	2.958 f. 70	
Marchandises en magasin le 30 avril 1906	1.218 »	
Espèces en Caisse	20 85	
TOTAL de l'actif au 1er mai 1906	4.197 f. 55	4.197 f. 55
La différence avec les recettes étant de		2.352 20
Cette somme représente la perte d'exploitation qui se décompose ainsi :		
En frais généraux et en jetons alimentaires	1.773 f. »	
En matières premières et salaires	579 20	
Somme égale	2.352 f. 20	2.352 f. 20

CONTROLE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

PAR LE REGISTRE RÉSUMÉ DE LA COMPTABILITÉ DES ATELIERS

Recettes.

Ventes au comptant des produits fabriqués pendant l'exercice 1905-1906 :

En ligots pour	3.451 f. 65	
En déchets de bois pour	133 75	
En paillons gluis et déchets	631 85	
TOTAL des recettes faites aux ateliers	4.217 f. 25	4.217 f. 25

Dépenses.

Achats de matières premières :

Pour ligots	1.968 f. 25	
Pour paillons	556 15	
Salaires pour ligots	1.786 30	
Salaires pour paillons	402 50	
Frais généraux	1.773 »	
TOTAL des dépenses faites pour les ateliers	6.486 f. 20	6.486 f. 20
Au 30 avril 1905, la valeur des marchandises en magasin		1.301 f. 25
Au 30 avril 1906		1.218 »
Différence en moins au 30 avril 1906		83 f. 25

RÉCAPITULATION :

Dépenses indiquées ci-dessus	6.486 f. 20	
Différence en moins sur inventaire	83 25	
TOTAL	6.569 f. 45	6.569 f. 45
Recettes indiquées ci-dessus		4.217 25
Excédant de dépenses sur les recettes		2.352 f. 40

STATISTIQUE CONCERNANT LES ASSISTÉS

Postulants :

Nombre de postulants avec bons de travail	66
— sans bons —	325
TOTAL	391

Admissions :

Sur les 391 postulants il a été possible d'en admettre	322

Sorties :

Assistés ayant quitté le travail sans prévenir	95
Assistés ayant quitté le travail après un séjour jugé suffisant à l'atelier et avec certificats	226

Placés :

Sur les 226 assistés sortis avec certificat, 54 ont trouvé un emploi.

Journées de travail et salaires :

Pour les ligots :	1.662 journées et en salaires	1.786 f. 30
Pour les paillons :	364 — —	402 50
TOTAUX	2.026 journées et en salaires	2.188 f. 85
Le salaire moyen journalier pour les ligots est de		1 08
— — — paillons		1 10

Repas :

Repas pris à l'établissement : 1.205, qui ont coûté	241 f. 65
Prix moyen du repas : 0 fr. 20.	

Les comptes, présentés par M. le trésorier, avaient été auparavant vérifiés par MM. les commissaires-

censeurs. Ils sont à l'unanimité approuvés par l'Assemblée générale.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture, par MM. les présidents des différentes commissions techniques, de leurs rapports sur les travaux de l'année.

M. Lanneau, au nom de la commission des achats et des ventes, rend compte des démarches faites pour procurer aux ateliers le bois nécessaire à la fabrication des ligots, ainsi que des différents moyens mis en œuvre pour faciliter l'écoulement des produits fabriqués par nos assistés.

Au nom de la commission spéciale, M. Poulle expose les études faites en vue de créer l'assistance par le travail de la terre. Les avantages que comporterait ce développement de notre œuvre sont incontestables ; il serait, par exemple, possible ainsi d'occuper des assistés aussi bien pendant l'été que pendant l'hiver. Mais les inconvénients sont aussi extrêmement nombreux, et M. Poulle demande que la question reste à l'étude et ne soit pas encore tranchée soit en faveur de l'affirmative, soit en faveur de la négative. L'Assemblée générale se range à cet avis et confie à la commission, présidée par M. Poulle, le soin de continuer l'étude de cette importante question.

Avant de lever la séance, l'Assemblée générale renomme administrateurs pour trois ans ceux de MM. les membres du Conseil d'administration dont les pouvoirs expiraient cette année, et M. le président remercie toutes les personnes présentes d'être venues si nombreuses apporter un nouveau témoignage de sympathie à l'œuvre dijonnaise de l'Assistance par le travail.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président.

MM. Collot-Laurent, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien président de la Chambre de commerce.

Vice-Présidents.

Poulle, avocat général à la Cour d'appel.
Ducol, ancien industriel.

Secrétaire général.

Perrenet Pierre, avocat à la Cour d'appel.

Secrétaire-archiviste.

Morin Eugène, propriétaire.

Trésorier.

Lanneau, ancien président de l'Association des Comptables.

Commissaires des dépenses.

Korn, ancien directeur du Génie maritime.
Patouret, ingénieur des Arts et Manufactures.

Membres.

MM. Bernard, président de chambre à la Cour d'appel.
Boirac, recteur de l'Académie.
le Président de l'Association générale des Etudiants.
Chaussenot, entrepreneur de serrurerie.
Cornereau, juge suppléant au Tribunal civil.
Cornu, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier.
Grillet, entrepreneur de pavages.
Jacques, ingénieur, inspecteur divisionnaire du travail.
Martin Germain, professeur à la Faculté de Droit.
Maugey, industriel, membre de la Chambre de commerce.
Monnier, conseiller honoraire.
Richard Georges, industriel.
Stourm, commandant en retraite.

I. — Membres donateurs.

Société (ancienne) d'Assistance de la Ville	2.000	fr.
Société de Patronage des Jeunes Libérés	1.500	»
Ville de Dijon (subvention)	1.000	»
Mme veuve Grangier, à Dijon	1.050	»
M. le sénateur Magnin	350	»
M. Georges Richard, membre du Tribunal de commerce	200	»
Le Comité Permanent des Fêtes du Commerce et de l'Industrie	300	»
Don d'un anonyme	50	»
Don de MM. les jurés des assises	27	05
Don de M. Meurgey, industriel, à Tarsul	25	»
Don d'une collecte des élèves de 3me du Lycée Carnot	6	15
Don d'un anonyme	5	»
Legs Perdrizet (par la ville de Dijon)	1.000	»

II. — Membres bienfaiteurs.

MM. Bélorgey, négociant, fabricant de chaussures	100	»
Blondeau, ancien notaire	100	»
Le Crédit Lyonnais	100	»
Gérault, propriétaire des magasins du « Pauvre Diable »	100	»
Jobard, imprimeur, administrateur de l'Ecole supérieure de commerce	100	»
Joliet Albert, conservateur du Musée	100	»
de Loisy Albert, propriétaire	100	»
Guy de Massiac, propriétaire	100	»
Trivier, brasseur, à Xertigny	100	»
Muteau, deputé de la Côte-d'Or	100	»
Piot, sénateur de la Côte-d'Or	100	»
Rey, directeur honoraire des Contributions indirectes	100	»
Richard Lucien, membre de la Chambre de commerce	100	»
Striffling, notaire	100	»
Troubat, membre du Conseil supérieur du travail et de la Chambre de commerce	100	»
Vaudelin, ancien notaire	100	»
Masson, ancien conservateur des forêts	100	»

III. — Membres adhérents.

(Cotisations de 5 à 25 francs)

MM. Adler, ancien négociant.
Alizon, négociant.
Arbinet Emile, négociant.
Aubertin, professeur honoraire.
Augras Ch., entrepreneur.
Aynès, propriétaire.
Badet, juge au Tribunal civil.
Baesecké, négociant.
Bailly, doyen de la Faculté de droit.
Ballot, receveur de rentes.
Barbier-Marilier, imprimeur.
Barot, entrepreneur de peinture.
Mlle Barreaux.
M. Belin, conseiller honoraire à la Cour d'appel.
Mme Bellet.
MM. Bernard Auguste, agrégé de l'Université, professeur au Lycée.
Bernard Charles, président à la Cour d'appel.
Bernard Louis, notaire.
Bertrand, pharmacien.
Bisset, chef d'escadron territorial.
Blandin, minotier.
Bloc, négociant.
Bloc et Guguenheim, négociants (Galeries Dijonnaises).
Blondeau, ancien notaire.
Blondel, notaire.
Boillot-Clair, négociant.
Boirac, recteur de l'Université de Dijon.
Bonnard, propriétaire.
Boucher (aîné), rue du Bourg.
Boudrot, fabricant de moutarde.
Bouhey-Allex, ancien député de la Côte-d'Or.
Bouret, ancien négociant, juge au Tribunal de commerce.
Breuil, rentier.
Breton Louis, propriétaire.
Broussolle, docteur en médecine.
Brugnot Abel, ingénieur de la Compagnie du Gaz.
Brunet, conseiller à la Cour d'appel.

MM. Bur Emile, constructeur d'appareils de chauffage.
de Buyer, propriétaire.
Cestre, professeur au Lycée.
Champeaux, professeur à la Faculté de droit.
Chanite, entrepreneur de couverture.
Chapuis Albert, entrepositaire des mines de Blanzy.
Charlot, directeur de l'Usine électrique.
Charlut, négociant.
Chary, négociant.
Chary Charles, entrepreneur de charpente.
Chassin, ingénieur, directeur des Chemins de fer du Sud de la France.
Mme Veuve Chataigné.
MM. Chaussenot Alexandre, entrepreneur de serrurerie.
Chevalier, conseiller à la Cour d'appel.
Mme Veuve Chevalier-Martin.
MM. Chevignard et Fils, banquiers.
Chicaut Léon, négociant.
Cival.
Clerget Armand, industriel.
Mlle Ch. Cocusse, télégraphiste.
MM. Colin, épicier.
Collard Olivier, vice-président du Tribunal civil.
Collot Charles, ingénieur des Ponts et Chaussées, sous-chef des services des Chemins de fer de Ceinture, à Paris.
Collot-Laurent, ingénieur, ancien président de la Chambre de commerce.
Colot Edmond, luthier.
Constant.
Cordier, docteur en médecine.
Cornereau, juge suppléant au Tribunal civil.
Cornu Eugène, entrepreneur de plâtrerie.
Cornu Louis, avocat.
Cottereau Louis, industriel, fabricant d'automobiles.
Crotet-Ritter Ch., propriétaire.
Cunisset-Carnot, premier président de la Cour d'appel.
Cunisset Léon, architecte.
Mme Dagallier.
MM. Dagneau, chef de bataillon en retraite.
Damongeot, expert-forestier.
Darbois, droguiste.

MM. Darlin, industriel (Grande Laiterie de Bourgogne).
Darnel-Bosshardt, constructeur, ancien juge au Tribunal de commerce.
Daussy, ébéniste.
David Jules, fabricant de brosses.
Debost, directeur des Docks.
Deguignand, ancien restaurateur.
Delaborde, pharmacien.
Demandre, pharmacien.
Desgranges, entrepreneur, vice-président de la Chambre de commerce.
Deslandres, professeur à la Faculté de droit.
Desserteaux, professeur à la Faculté de droit.
Dorison L., professeur à la Faculté des lettres.
Drouot, rentier.
Drouhot, propriétaire.
Mme Dubarry J., propriétaire.
M. Dubret Ch., orfèvre, président du Syndicat des bijoutiers.
Mme Dubreuil L.
MM. Ducol Georges, ancien industriel.
Dumay Gabriel, ancien magistrat.
Dumont, industriel, président de la Chambre de commerce.
Dupuy Ernest, entrepreneur de maçonnerie.
Dureux, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées.
Durnet, avocat.
Dussap, sous-directeur du Crédit Lyonnais.
Mme Veuve Eisenmann.
MM. Eisenmann, professeur agrégé de l'Université.
Eldèse, négociant.
Emmery-Ponsot, propriétaire.
Eugster, négociant.
Faucher Alexandre, propriétaire
Mlle Follot, propriétaire.
MM. Fontaine-Souverain, industriel.
Fougères, conseiller à la Cour.
Fournier-Faucher, ancien maire de la ville de Dijon.
Fréjacques, pharmacien.
Fyot Eugène.
Gadeault, directeur de l'Ecole supérieure de commerce.
Mme Gaillardet Jules.
Mlle Gallemard Louise.

MM. Galliot, ingénieur en chef des Ponts et chaussées.
Gallois, docteur-médecin.
Galmiche, conservateur des forêts en retraite.
Gambier, pasteur de l'Eglise réformée.
Garnier, avocat.
Gaudemet Eugène, professeur agrégé à la Faculté de droit.
Gauguier, huissier de la Banque de France.
Gauthiot, conseiller à la Cour d'appel.
Gautrelet, docteur en médecine.
Georges Octave.
Gey, entrepreneur de serrurerie.
Gilardoni, conservateur des forêts.
Gilbert, président de Chambre à la Cour d'appel.
Gill, dentiste.
Giron, chef de dépôt au P.-L.-M.
Gouget René, avocat.
Gouthière, coiffeur.
Grillet Louis, entrepreneur de pavages.
Gros père et fils, marchands de fer à Dijon et à Chalon-sur-Saône.
Guelaud, avoué au Tribunal civil.
Guillemot Paul, ancien négociant.
Guillier, docteur en médecine.
Guinchard, fabricant de limes.
Guiraudet, substitut du Procureur général.
Guyard Jean, droguiste.
Mlle Honnet, directrice du Lycée de filles.
MM. Hugueney, conseiller à la Cour d'appel.
Hurion, doyen de la Faculté des sciences.
Hyves, ancien négociant.
Jacques, ingénieur, inspecteur divisionnaire du travail dans l'industrie.
Jacquier Paul, industriel, ancien juge au Tribunal de commerce.
Jadot, avocat-agréé au Tribunal de commerce.
James-Genty, négociant.
Javelle Ch., architecte.
Jeanniard, rentier.
Jobard, imprimeur.
Joliet, conservateur du Musée.
Joly (l'abbé).

MM. Jonchery Edmond, industriel.
Jorré, avocat.
Jossier, entrepreneur de navigation.
Jullien, directeur de la Société Générale.
Mme Veuve Koch.
MM. Kohn, professeur de gymnastique.
Korn, ex-directeur des Constructions maritimes.
Laffay Anioine, électricien.
Lagron J.-B , chef de section en retraite.
Lamain, conseiller à la Cour.
Lanier G., négociant, juge au Tribunal de commerce.
Lanneau Ch., ancien président de la Société des comptables.
Larmier, négociant (Laiterie Larmier).
Laurent Hippolyte, constructeur-mécanicien, ancien juge au Tribunal de commerce.
Laurent Léon, constructeur-mécanicien.
Lavier Eugène, négociant.
Lefebvre, procureur de la République.
Legras Jules.
Lenoir, entrepreneur.
Le Page Camille, ancien avoué.
Lepetit-Niquevert, négociant.
Leprince, ingénieur, architecte des hospices.
Mlle Lesèble.
MM. Lhote, négociant, administrateur de l'Ecole supérieure de commerce.
de Loisy, propriétaire
Lory, ancien avoué.
Mack Julien, industriel.
Maillard, ancien magistrat.
Maire Ch. (au Pacha), négociant.
Mme Veuve Maire.
MM. Mairet, notaire honoraire.
Marchand, conducteur des Ponts et Chaussées en retraite.
Marchandon Emile, entrepreneur de travaux publics.
Martelet Régis, entrepreneur de transports.
Martin Germain, professeur agrégé à la Faculté de droit.
Martin Paul, propriétaire.
Mary, industriel.
Matray, directeur de la Banque de France.
Maugey, industriel, membre de la Chambre de commerce.

MM. Melzani, propriétaire.
Mme Messager.
MM. Messner, député de Dijon.
Michel, préfet de la Côte-d'Or.
Michelin.
Millon, conseiller à la Cour d'appel.
Mongin, agent général de la « Nationale ».
Monin-Galland, propriétaire.
Monnier, négociant, marchand de meubles.
Monnier Philippe, ancien magistrat.
Montmey Paul, avoué au Tribunal civil.
Morel Adolphe, chef de section en retraite.
Morin Eugène, propriétaire.
Morin-Gacon, industriel, ancien maire de Dijon.
Mortureux Léon, propriétaire.
Moser, négociant, consul de la Confédération helvétique.
Moulin, professeur à la Faculté de droit.
Mousson, vétérinaire.
Mugnier, distillateur, administrateur de la Banque de France
Noirot-Carrière, marchand de vins.
Nourissat, avocat, conseiller général.
Nourry, libraire.
Nouvion, industriel, ancien président du Tribunal de commerce de Châtillon.
Pagot, carrossier.
Pagot A,, négociant.
Parenteau Henri, entrepreneur.
Paris Octave, distillateur.
Parry Louis, négociant.
Pasteur Louis, propriétaire
Pastrie, industriel.
Pater, négociant.
Patouret, ingénieur de l'Association des industriels de France.
Pelissonnier, propriétaire.
Pernot-Gilles, ancien adjoint et ancien juge au Tribunal de commerce.
Perreau, architecte.
Perreau, brasseur, rue Marceau.
Perrenet Etienne, ancien magistrat.
Perrenet Pierre, avocat.
Perrin, docteur en médecine.
Peronne, ancien conseiller de Préfecture.

MM. Petit-Bordot, négociant.
Philbée, négociant.
Philibeau, ingénieur.
Pigeon, professeur à la Faculté des sciences.
Pinon, conseiller honoraire à la Cour d'appel.
Piquiaud Alphonse, directeur du Crédit Lyonnais.
Pitavy, industriel.
Pitoiset, chef de division à la Préfecture.
Pouffier Gustave, marbrier.
Mme Poulle.
MM. Poulle, avocat général.
Le Président de l'Association générale des étudiants.
Le journal *Le Progrès de la Côte-d'Or*.
du Puy, juge au Tribunal civil, à Paris.
Quantin, propriétaire.
Quantin Maurice, avoué à la Cour d'appel.
Quantin Victor, contremaître mécanicien.
Regnier Jules, ancien président du Tribunal de commerce.
Reverchon, directeur du Comptoir National d'Escompte.
Rey Félix, libraire.
Mme Richard Georges.
MM. Ricklin, ancien notaire.
Robelin Louis, industriel, ancien maire de Dijon.
Rondot, rentier.
Mme Veuve Ronot.
MM. Ronot, négociant.
Rouget, avoué à la Cour d'appel.
Rouget, propriétaire.
Roux, industriel.
Ruinet, industriel, ancien juge du Tribunal de commerce.
Savot Adolphe, président du Syndicat viticole de la Côte dijonnaise.
Schmerber, industriel.
Skibisky, négociant.
Sennequier Eugène, rentier.
Simonot, négociant, membre de la Chambre de commerce.
Sorlin, colonel en retraite.
Stourm, commandant en retraite.
Striffling, notaire.
Tainturier, docteur en médecine, conseiller général.
Talfumier Auguste, propriétaire.

MM. Thibaudin, bijoutier.
Truitard, architecte.
Tissot, boucher.
Terrot, industriel, fabricant de bicyclettes.
Thiriet, directeur commercial de la Biscuiterie Pernot.
Truchy, professeur à la Faculté de droit.
Mme Veuve Toussaint.
MM. Toussaint, avocat à Paris.
Toussaint Victor.
Verneau Lazare, pharmacien.
Voisin Félix, entrepreneur d'appareils de chauffage.
Vaffier, avoué à la Cour d'appel.
Vialay, ancien notaire.
Vignes, professeur à la Faculté de droit.
Voiret, propriétaire.
Villancher, négociant.
Mme Voiturret.
M. Zoll Georges, industriel.

DIJON, IMP. JOBARD.

PENSER-AGIR
JOBARD-IMPRIMEUR-DIJON